



MISSION INSTITUTIONNELLE — ORGANISATION



La mission d'organisation consiste à assumer la responsabilité de toute activité organisée par la structure, et notamment : à l'échelon local, toutes les activités relevant de l'accueil collectif de mineur-es. Article 2.3 du Règlement Général

Conditions

- Être adhérent-e de l'association
- Être âgé-e de 18 ans minimum
- Être élu-e à l'assemblée plénière locale
- Être nommé-e par l'équipe régionale



A noter : La personne est membre de l'équipe régionale et partage donc les différentes missions de cette dernière : suivi des groupes...

La personne est garante

- De la **coordination des activités et des équipes** aux côtés des responsables d'unité et des directeur.ices.
- Des moyens nécessaires à **l'organisation des activités** : administratif, logistique, formation, etc.
- De la **qualité réglementaire et éducative des activités** organisées par sa structure.
- Du processus de **déclaration des activités** de la structure auprès des services de l'Etat (TAM).
- De la mise en œuvre des **parcours de formation** pour les responsable au sein de la structure.

La personne fait

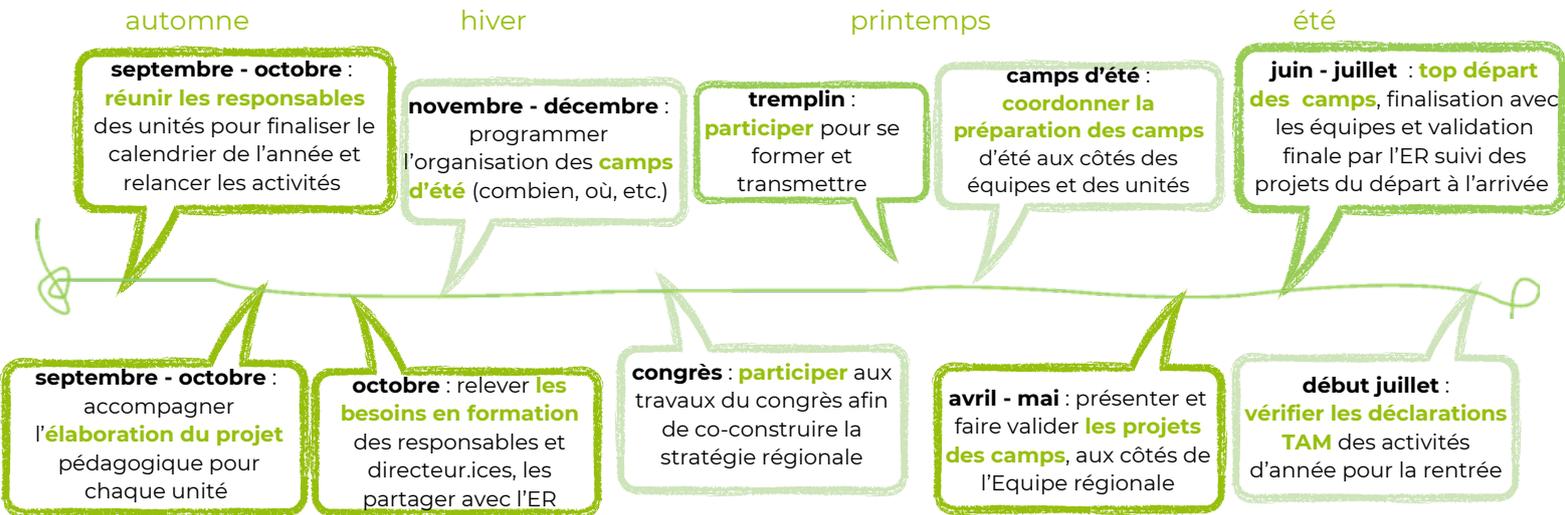
- Fait le **lien avec la SDJES** pour l'organisation des activités de son périmètre.
- Réalise, aux côtés de l'équipe régionale, les **validations des projets d'année et de séjours**.

Modalités d'élection

- Candidatures individuelles.
- Elu.es lors d'un vote à bulletin secret.
- Majorité absolue des personnes ayant émargé.
- Une même mission ne peut pas être assurée par deux personnes.
- Une même personne ne peut pas assumer plus de 3 missions institutionnelles d'une même structure

Durée de mandat
On peut faire maximum 8 ans consécutifs (avec réélection tous les 2 ans). Après 8 années consécutives, on ne peut plus candidater pendant 2 ans.

Une année d'organisation des activités au sein de l'asso



Personnes ressources :

Pascal Peron | pascal.peron@eedf.fr | 0762583792



LES CONSEILS POUR BIEN VIVRE SON ENGAGEMENT

Retours d'élu.es et de salarié.es



Prendre du plaisir dans son engagement :

- Ne te place pas dans une dimension sacrificielle, mais dans une démarche épanouissante.
- Choisis des missions qui te plaisent et correspondent à tes envies et appétences.

S'organiser :

- Formalise les choses à l'écrit (coordination, répartition des tâches, diffusion des d'informations...).
- Tout se fera bien si tu t'organises et avances pas à pas.

S'entourer et favoriser le travail d'équipe :

- Connecte-toi à des homologues ayant déjà occupé ou occupant encore cette fonction, et prends le temps de les rencontrer.
- Fais équipe : "Seul-e, on va vite, ensemble, on va plus loin".
- Tu fais partie d'une équipe et la SLA est un projet équipe !

Rester à l'écoute et en lien :

- Essaie d'installer une relation de confiance avec ton équipe régionale
- Échange régulièrement avec la région et les autres groupes

Commencer par l'essentiel

- Priorise les tâches simples et essentielles.
- Évite de te lancer dans des projets pharaoniques dès le départ.

Prendre soin de toi :

- Préserve ton équilibre personnel, ne te surcharge pas
- Fixe-toi des objectifs réalistes et atteignables.
- C'est bien d'avoir des centaines d'idées mais pour être fière de ce qu'on fait il faut en concrétiser une ou deux.
- Un engagement pleinement investi et épanouissant vaut mieux que plusieurs engagements inachevés.

Demander de l'aide :

- N'hésite pas à solliciter de l'aide ou des conseils auprès de tes pairs.

Rester confiant.e :

- Ne pense jamais que c'est impossible !

Et surtout : essayer de s'amuser !

- Prends du plaisir dans tes missions et choisis celles qui te motivent vraiment.
- L'important est de ne pas stresser inutilement, mais de savourer ton engagement associatif.

